



DEL- 2024 -052

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 14
Votants : 16**

OBJET :

**DÉCISION
MODIFICATIVE
BUDGÉTAIRE N°3**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 12 septembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 septembre 2024
PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M
GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BAUDRY M.,
M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme FONTENEAU C., Mme
JOLIVET C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme PASQUEREAU C., M
SOURISSEAU B.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme
LAMBERT B.,

POUVOIRS :

M DUGUE V. a donné pouvoir à Mme BARON A.
Mme LAMBERT B. a donné pouvoir à M BOUCHEREAU

SECRETARE : Mme Cindy PASQUEREAU

Une modification doit être apporté au budget primitif concernant le résultat de fonctionnement. Celui-ci était de 165 914 € au lieu de 161 600€.

Fonctionnement

Recettes

002 Résultat de fonctionnement reporté + 4 314 €

Dépenses

61558 Entretien et réparations sur autres biens mobiliers + 4 314 €

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 17 SEP. 2024

**Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 17 SEP. 2024**

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**

